

Friedel (Georges) 1920-1995

Associé correspondant régional (1963-1964)

Membre titulaire (1964-1984)

Vice-Président (1972-1973)

Président (1973-1974)

Associé correspondant national (1984-1987)

Membre honoraire (1987-1995)

Georges Friedel est né le 15 juin 1920 à Seloncourt dans le département du Doubs, membre de l'actuelle région administrative Bourgogne-Franche-Comté. Il est le fils de Charles Friedel et d'Hélène Peugeot. Son père, ancien élève de l'École Polytechnique, officier de la Légion d'honneur à titre militaire, quitte à regret l'armée pour prendre en 1919 à Nancy la direction de l'imprimerie Berger-Levrault. Outre son activité d'industriel, il se consacra à la rénovation du syndicalisme patronal de sa branche professionnelle ainsi qu'à la création et le développement d'institutions sociales. Son grand-père, Georges Friedel, géologue et cristallographe reconnu, inspecteur général des mines et directeur de l'École des Mines de Saint-Étienne fut nommé en 1919 professeur à la Faculté des Sciences de Strasbourg puis élu membre correspondant de l'Institut. Son arrière-grand-père, Charles Friedel, fils d'un banquier strasbourgeois, a été l'un des fondateurs de la chimie organique avec son maître Charles Wurtz. Il fut titulaire d'une chaire à la Sorbonne et membre de l'Institut. Sa grand-mère paternelle était la fille d'Oscar Berger-Levrault, qui, après le traité de Francfort mettant fin à la guerre franco-allemande, décida en tant qu'optant et suivi par tout le personnel de l'entreprise, de transférer en 1871 son imprimerie de Strasbourg à Nancy. Grand érudit, à la fois d'origine lorraine et alsacienne, il fut membre de l'académie de Stanislas jusqu'à son décès en 1903. Son grand-père François Laurent-Xavier Levrault avait été Recteur de l'académie de Strasbourg de 1918 à 1921. Par sa mère, Georges Friedel est le petit-fils de Robert Peugeot, industriel qui donna l'impulsion fondamentale à la création de la très importante société de production des automobiles Peugeot. Il est également le neveu de Louis Crussard, polytechnicien, qui fonda l'École des mines de Nancy. Il est marié avec Brigitte Seydoux et leur fils, Marc Friedel, normalien, prendra en 1989 la succession de son oncle Philippe Friedel, à la tête du Groupe Berger-Levrault.

Georges Friedel a passé toute son enfance à Nancy et après ses études secondaires au lycée Henri Poincaré, il envisage une carrière militaire et passe le concours de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr mais sa santé l'oblige à renoncer à ce projet. Il s'inscrit alors à la Faculté de Droit de Paris et obtient en 1945 la licence en droit tout en suivant les cours de l'École de préparation aux carrières sociales et en faisant un stage de clerc d'avoué. Ensuite Diplômé d'Études Supérieures (DES) de droit public, de droit privé, de droit romain, et d'histoire du droit, il entreprend, sous la direction du prestigieux doyen Joseph Hamel, une thèse de droit commercial intitulée « L'impossibilité des exceptions en matière d'effets de commerce ». Il est admis au grade de Docteur en Droit le 15 juin 1949, le jury lui attribuant en outre le prix Albert Wahl récompensant la meilleure thèse en droit des affaires ainsi que le prix Goullencourt réservé au meilleur étudiant doctorant.

Parallèlement à ce brillant parcours universitaire, Georges Friedel a suivi les cours de l'Institut des sciences juridiques et financières appliquées aux affaires tout en travaillant chez Maître Beurdeley, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation. Il est d'ailleurs élu, au titre de l'année 1950-1951, Premier Secrétaire de la Conférence du Stage des avocats aux Conseils et prononcera le discours de la séance de rentrée de 1951. La même année 1951, il est reçu au concours d'Agrégation de droit privé et est affecté à la Faculté de Droit de Bordeaux et de suite détaché à Fort-de-France pour prendre la direction de l'École de Droit Henri Vizioz qu'il transformera en véritable Institut universitaire d'études juridiques comprenant environ

300 étudiants. Il y dispensera également des enseignements. Souhaitant rejoindre Nancy, il est muté en 1956 à la Faculté de Droit et Sciences Économiques et y nommé professeur titulaire en 1958. Il succède au célèbre professeur Paul Durand nommé à Paris que Georges Friedel considérait, selon ses mots, comme « le plus important créateur de la doctrine française de Droit Social ». Cette succession le conduira à s'engager à fond dans cette branche du droit avec une dominante pour le droit du travail. Il continuera néanmoins d'enseigner le droit commercial tout en développant ses interventions en droit de la sécurité sociale et en droit du travail dont il était un spécialiste réputé. Très attaché la Faculté de droit de Nancy, il ne la quittera qu'au moment de sa retraite.

Ses activités d'enseignant-chercheur recouvrent principalement ces deux axes d'intérêt. Dès le début des années 1950, à la suite de sa thèse de droit commercial, il publie plusieurs articles en cette matière par exemple sur « les conventions de vente à crédit » (1951), « la révocation des gérants de sociétés à responsabilité limitée » (1952) et « un rapport sur la notion d'entreprise » afin de rechercher dans quelle mesure cette communauté de travail est reconnue par le droit de différents pays (1954). En tant que privatiste spécialisé en droit commercial, le droit bancaire fait également partie de ses recherches, par exemple un article à l'encyclopédie Dalloz (1956) consacré aux « usages et à la jurisprudence relative aux bons de caisse et au crédit documentaire », ou la rédaction en 1957 d'un « questionnaire sur le crédit moyen terme » pour servir de base à une enquête d'économie et de droit comparé dans l'emploi des techniques bancaires et des diverses modalités juridiques d'un pays à un autre, également en 1961 un ensemble de « remarques sur l'engagement du banquier dans le crédit documentaire irrévocable ». Il aura aussi la charge en 1962 d'assurer la publication de la seconde édition, en trois volumes, du *traité* de Joseph Hamel « *Banques et opérations de banque* ». Il fut également le délégué français de l'association professionnelle des banques françaises au Comité Juridique de la Fédération Bancaire de la Communauté Économique Européenne.

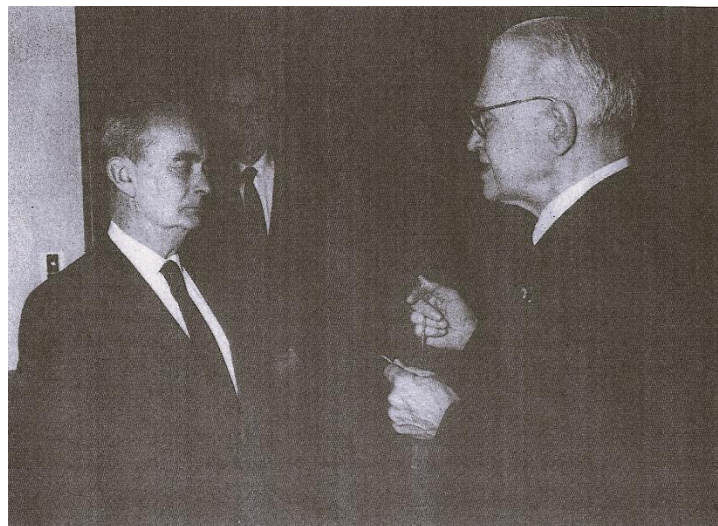
Mais Georges Friedel va s'engager de plus en plus sur son second axe d'intérêt, le droit social avec sa dominante, le droit du travail, domaine qu'il ne quittera plus jusqu'à la fin de sa carrière universitaire. À ce titre, il publiera de nombreux textes touchant divers thèmes de cette branche du droit par exemple en 1956 un article intitulé « la mise à l'index » où il analyse ce moyen de pression syndical à l'occasion d'un arrêt de la Cour de Cassation relatif au procès intenté par le musicien Alfred Cortot au syndicat des musiciens qui l'avait mis à l'index pour raisons politiques, en 1957 une synthèse de l'évolution et des grandes lignes de la politique sociale française contemporaine parue en allemand sous le titre « Die Grundlinien der Sozialpolitik » dans la revue *Frankreich, Staatslexicon*, Fribourg-en-Brisgau, en 1958 une étude sur « les rapports collectifs de travail en droit français » qui sera présentée au II^e Congrès international de droit social de Bruxelles, en 1959 un article « Marché commun et communauté en matière sociale » et en 1960 un compte rendu du droit régissant le domaine de la formation professionnelle à la rubrique « Apprentissage » du Répertoire de Droit Social de l'Encyclopédie Dalloz. Il contribuera ensuite à l'important volume des *Mélanges* offerts au doyen Voirin par une étude approfondie sur la grève et l'accident du travail. Sa collaboration habituelle avec l'encyclopédie Dalloz lui permettra également d'établir des ponts dans ses deux domaines de prédilection avec une publication relative à « la notion d'entreprise en droit du travail et en droit commercial ».

Enfin, Georges Friedel, travailleur infatigable, eut la charge d'importantes missions administratives. Dès sa nomination à la Faculté de Droit, il assure la direction de l'Institut Commercial de Nancy (ICN), de 1956 à 1962, où il donne la mesure de ses talents de coordinateur pédagogique et d'organisateur s'impliquant dans l'amélioration des conditions matérielles de fonctionnement de l'Institut. Grâce à son sens des contacts humains, il poursuit le développement des relations avec les milieux industriels et commerciaux, contribuant ainsi à la notoriété de l'ICN. Il dirigea également à son démarrage le Centre Universitaire de

Coopération Économique et Sociale (CUCES), organisme créé pour rapprocher l'université et l'entreprise pour la formation des adultes à Nancy.

Héritier par sa famille maternelle et paternelle d'une incontestable fibre sociale issue du protestantisme social alsacien et de la région de Montbéliard, sa plus grande œuvre fut la création de l'Institut Régional du Travail dont l'objectif était non seulement de réserver les connaissances du droit du travail aux étudiants de la Faculté de Droit mais aussi à ceux qui sont plus directement intéressés par cette branche du droit, notamment les militants syndicaux. La création de cette structure nécessita beaucoup de démarches, un engagement constant et déterminé de son fondateur qui dut convaincre de nombreux partenaires, principalement l'université, les ministères concernés, les organismes patronaux régionaux et en particulier les organisations syndicales qui pouvaient avoir certaines réserves vis-à-vis d'une personnalité proche des milieux dirigeants de l'industrie régionale. Toutefois, le talent et l'opiniâtreté de Georges Friedel aboutirent à conquérir la confiance générale et au bout d'une gestation de deux ans, l'Institut fut créé en 1967.

Lors de l'hommage rendu le 12 février 1987 au Professeur Georges Friedel par le Recteur Paul Imbs lui remettant les insignes de commandeur des Palmes académiques, ce dernier rappela en particulier « la grande et victorieuse aventure de l'Institut Régional du Travail où s'est déployé ce que vous avez loué chez autrui mais qui fut en réalité votre propre charisme, je veux dire votre enthousiasme, votre fermeté, votre constance, votre foi en l'homme ». A cette occasion, les représentants syndicaux, partie prenante de l'Institut, firent part de leur sincère gratitude à Georges Friedel qu'ils considèrent comme un « pionnier », tout en louant « sa disponibilité, son ouverture d'esprit ainsi que sa rigueur et son exigence dans la qualité du travail devant se réaliser avec l'Institut ». Le champ de compétences de cet organisme, composante de l'Université de Lorraine, qui a fêté son cinquantenaire en mai 2025, s'articule aujourd'hui, comme l'avait imaginé Georges Friedel, autour de trois axes : la formation continue, syndicale et la recherche. Il participe en particulier à la formation des militants syndicaux de la Lorraine et des régions limitrophes et par ailleurs délivre deux diplômes d'Université et un diplôme d'État.



**Le Recteur Paul Imbs remettant les insignes de commandeur
des Palmes académiques au Professeur Georges Friedel
le 12 février 1987 à la Faculté de Droit de Nancy
(Université de Nancy II)**

Georges Friedel devient associé-correspondant régional de l'Académie de Stanislas le 18 janvier 1963, à seulement 42 ans, sur présentation du rapport du Recteur Senn à la séance

ordinaire de l'académie en date du 21 décembre 1962. Un an après, il est élu membre titulaire le 20 novembre 1964. Il prononce, en séance publique, le 18 mai 1967 son discours de réception portant sur « les vicissitudes du principe du repos hebdomadaire ». Il assure ensuite les fonctions de vice-président pour l'année académique 1972-1972 puis de président l'année suivante 1973-1974. Ses autres communications auront toujours trait au droit du travail, en particulier celle ayant pour thème « La grève », prononcée le 7 mars 1975, où il n'hésite pas à relever l'ambiguïté du droit positif de cette époque tout en estimant, malgré son souci constant de défendre les intérêts des salariés, qu'il est difficile de régler cette action dont « l'efficacité est fonction de sa nocivité ». Sa dernière conférence faite le 15 janvier 1982 était intitulée « le syndicat dans l'entreprise ». Il est ensuite associé correspondant national en mars 1984 et accède à l'honorariat le 2 octobre 1987. Cette même année, il fait valoir ses droits à la retraite et se retire à Montigny-sur-Loing, au sud de la forêt de Fontainebleau, dans le département de Seine-et-Marne. Il y partagera son temps avec la Bretagne du Sud par l'acquisition et la rénovation d'un prieuré du 17^e siècle sur la commune de Penmarch.

Georges Friedel décède à Montigny-sur-Loing le 6 décembre 1995. Ses obsèques sont célébrées dans la plus stricte intimité à Valentigney, commune de l'agglomération de Montbéliard. Un service religieux lui est également rendu le 9 décembre 1995 au Temple protestant de la rue Cortambert à Paris. À l'académie de Stanislas, son éloge funèbre est prononcé par le président Kevers-Pascalis lors de la séance du 19 janvier 1996. [Yves Gry. Juin 2025]

Archives de l'Académie de Stanislas, dossier de Georges Friedel) ; « Hommage à Monsieur le Professeur Friedel, fondateur de l'Institut Régional du Travail. 12 février 1987 », Université de Nancy II, imprimerie Paradis, Lunéville ; Marc MALHERBE, *La Faculté de droit de Bordeaux, 1870-1970*, Presses universitaires de Bordeaux, 1996, p. 325 ; Jacques TOMMY-MARTIN et Jean-Claude BONNEFONT, Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas (1950-2000), Académie de Stanislas, Nancy, imprimerie municipale, 2003, p. 74.